

[Accueil particuliers](#) > [Services en ligne et formulaires](#) > Demande d'inscription sur les listes électorales

Service en ligne

Demande d'inscription sur les listes électorales

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite.

Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

À savoir :

Pour pouvoir voter aux élections européennes du 26 mai 2019, il faut s'inscrire jusqu'au **31 mars 2019**.

Accéder au
service en ligne

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/InscriptionElectoriale/demarche>)

Où s'informer ?

Par courriel

Si vous rencontrez des difficultés, faites part de votre remarque au [service support](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396/signaler-un-probleme) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396/signaler-un-probleme>).

Vérfié le 09 janvier 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1937>)
- Inscription sur la liste électorale : en cas de déménagement
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>)
- Listes électorales : nouvelle inscription
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>)